

Richard AUBERT, du front d'Orient ... au cimetière de Sannat

Don : François Gaulier

Anne-Marie Maletterre

Si on évoque la première guerre mondiale, qu'est-ce qui nous vient à l'esprit : la bataille de la Marne, le Chemin des Dames, Verdun... mais personne ne va vous parler spontanément du front d'Orient. La France a créé l'armée d'Orient en octobre 1915 et aux côtés des troupes anglaises, ses soldats partirent secourir l'armée Serbe. Beaucoup de jeunes français trouvèrent la mort bien loin de leur patrie. Malheureusement, là-bas, les conditions de vie, on dira même de survie, étaient effroyables. Les vivres étaient insuffisants, le froid terrible. Les maladies telles que le paludisme, la dysenterie, le typhus, le scorbut, la grippe Espagnole et ses complications pulmonaires y avaient tué bien plus de nos pauvres jeunes soldats que les combats.



Richard Aubert était né à Sannat le 18 octobre 1895, il y vivait avec ses parents, Alfred et Annette, sa sœur Marcelline et son frère Germain. Rappelons que Marcelline, épicière bien connue, épousa en 1922 Alfred Genillier dit « Gégène », boucher que nous avons évoqué dans le livre N° 2. Comme

son père, Richard était sabotier. De décembre 1914 à août 1917 il était en campagne contre l'Allemagne avec le 143^{ème} Régiment d'Infanterie, puis le 35^{ème}. En août 1917, il était incorporé au 260^e Régiment d'Infanterie qui avait été désigné pour faire partie de l'armée d'Orient, il allait donc partir pour la Serbie où il trouvera la mort peu de temps avant l'armistice, le 1^{er} novembre 1918.

Face à l'importance des pertes, la gestion des morts sur le champ de bataille apparut vite impossible à traiter, les règlements établis avant guerre se révélèrent inapplicables. Il fallu donc réorganiser entièrement le système. Tout ce qui concernait les militaires victimes de la guerre (disparition, décès, renseignements...) allait être

centralisé au ministère de la Guerre, sans qu'il existât vraiment un service spécifique. Plusieurs bureaux furent chargés de mettre à jour l'identification administrative des militaires décédés. Pour chaque mort, l'officier d'état civil devait notifier tous les renseignements fournis par la plaque d'identité ainsi que les indices susceptibles de certifier son identité (objets, papiers, vêtements...). Si les cadavres groupés ne pouvaient être identifiés, il était alors dressé un procès-verbal collectif de constatation de décès. Chaque mort devait faire l'objet d'un acte de décès si deux témoins pouvaient l'identifier, ou d'un procès-verbal de déclaration de décès, si un seul témoin se présentait, ou encore d'un procès verbal de constatation de décès si personne ne pouvait justifier de l'identité du corps. Ces informations étaient alors transmises au service de « renseignements aux familles » qui se chargeait de prévenir le bureau de comptabilité du régiment afin qu'il informât la famille, par l'intermédiaire du maire avec « les ménagements et les précautions nécessaires ». Une section du bureau de comptabilité et de renseignements du service de santé militaire était chargée de transmettre aux familles les effets des militaires décédés ou disparus

En ce qui concernait Richard Aubert, sur sa fiche matricule on pouvait lire :

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom AUBERT.
Prénoms Richard Joseph
Grade 2^e cl.
Corps 260^e R. Infanterie
N° 19364 au Corps. — Cl. 1915
Matricule. 1382 au Recrutement Général
Mort pour la France le 1^{er} novembre 18
à Kabalanci (Serbie)
Genre de mort suite de maladie en 2^e
Né le 18 Octobre 1895
à Samar Département Creuse
Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon),
à défaut rue et N°.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 19 Juin 1919
à Commune de Sarrad Creuse
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [26434.]

« Décédé le 1^{er} Novembre 1918 à Kabalanci (Serbie) suite de maladie, mort pour la France. »

C'était par cette phrase terrible que sa famille avait appris son décès. Ils se torturaient de questions et ne savaient pas vers qui se tourner pour en obtenir les réponses. On comprend facilement, dans les échanges de courrier, leur insistance pour connaître les derniers moments et les circonstances de la mort de leur enfant et on sent leur détresse face à leurs difficultés à obtenir des explications.

Ci-Contre : Fiche de décès militaire (Site Mémoire des hommes)

Dans ses lettres le père éploré numérotait ses demandes :

1^o : De quelle maladie notre pauvre enfant est mort, dans quel refuge hospitalier, ambulance, hôpital, ou quel autre lieu d'évacuation en un mot, s'il a été soigné.

L'Officier de détails (en charge des services administratifs) répondit :

Le soldat Aubert Richard est décédé le 31 octobre 1918 à la suite de grippe et bronchite à l'Infirmierie régimentaire à Kabalavci (Serbie) (20 kms au nord de Monastir)

Le capitaine Baurès renvoya la lettre du lieutenant Martinet qui écrivait :

Le soldat Aubert Joseph Richard est décédé de la grippe le 1^{er} novembre à l'infirmierie régimentaire cinq à six jours après y être rentré. Comme tous ses camarades il était en état de moindre résistance physique car très fatigué, à l'ordinaire gai et solide.

Et enfin, Clément, un soldat qui était son ami, entra en contact avec la famille et leur raconta avec franchise ce qu'elle voulait savoir :

Ce que vous a dit l'officier de détail, il vous dit bien ce qu'il en est, le pauvre Richard est rentré à l'infirmierie régimentaire de Kabalavci le 23 ou bien le 24 octobre mais je ne suis pas trop fixé du jour exact, il y est resté 5 ou 6 jours en traitement mais j'aime mieux vous causer franchement ce qu'il en est, on appelle ça Infirmierie Régimentaire parce que c'est là que l'on avait rassemblé tous les malades mais question d'avoir des soins ils en avaient pas du tout. Tout ce qu'ils avaient c'était du lait concentré en boîte, et encore ils en ont pas toujours eu, je le savais de bonne part car j'allais le voir tous les jours soit le matin ou le soir.

Les maires des communes où se trouvaient des sépultures militaires devaient établir des registres et répertorier les lieux précis avec les noms des soldats inhumés. Ces relevés étaient ensuite envoyés au bureau des renseignements aux familles du ministère de la guerre. Vu le nombre considérable de morts, il leur fut vite trop difficile de respecter ces procédures. Il fallut faire appel à l'association « Le Souvenir Français », pour aider les familles à retrouver les corps des soldats tués et les soutenir dans leurs démarches.

La question suivante concernait l'enterrement de leur cher disparu.

2^e Ce qui nous importe beaucoup serait de savoir s'il a été mis en bière et inhumé dans un cimetière, dans lequel, et si le nécessaire a été fait pour que ses chers restes puissent être reconnus un jour et recueillis ; si Kabalavci est un peu important et dispose d'un cimetière.

La réponse administrative fut la suivante : ***J'ai la certitude que le corps a été mis en bière et que le cimetière est bien entretenu par les troupes qui occupent la région. Les cimetières ici sont bien entretenus, toutes les tombes se ressemblent, quelques-unes ont des entourages en bois, mais toutes ont une croix et une plaque en cuivre sur laquelle sont gravés les noms et prénoms du défunt. Une société se fonde pour l'entretien de tous les cimetières français après le départ des troupes.***

Le lieutenant Martinet par l'intermédiaire du Capitaine Baurès précisa : ***Le caporal Allard de sa compagnie que j'ai pu joindre croit, sans pouvoir l'affirmer qu'il a été mis en bière, des précisions à ce sujet pourraient être obtenues près du menuisier de la Cie hors rang du 260^e, laquelle se trouve actuellement à Salonique. Le Colonel Cdt le 260^e a fait inhumer tous les soldats décédés à Kabalavci dans un cimetière français, lequel se trouve derrière et à cinquante mètres de l'église dont il est séparé par un ruisseau. Ce cimetière est entouré d'un petit mur en pierres haut d'environ vingt cinq centimètres sur lequel a été posé un entourage en grillage métallique ; l'entrée est encadrée par deux obus de gros calibre non éclatés. Toutes les tombes sont identiques et en bon état. Elles sont constituées, comme toutes les tombes militaires, par un tumulus de terre surmonté d'une croix en bois sur laquelle sont peints en noir tous les renseignements d'identité nécessaires. Pas d'entourage individuel : deux rangées de tombes, celle du jeune Aubert se trouve dans la première rangée. J'ai seulement pu savoir que l'inhumation a été faite très simplement en raison de la contagion redoutée.***

Dans sa lettre, Clément, le frère de misère comme il se présentait aux parents écrivait : ***La question de l'enterrement, je peux vous certifier qu'il est mis en bière mais il y en a que 3 de mis en bière et c'était les 3 premiers : Richard, un autre nommé Charles de Paris, mais l'autre je ne me rappelle plus de son nom. Ils ont chacun une tombe à part, ils ont chacun leur croix et le nom inscrit sur chacune de leur croix avec la classe et la date de décès.***

Ensuite les parents s'inquiétaient de la fin de leur cher fils :

3^e S'il serait possible d'apprendre par qui il a été approché dans ses derniers moments, et pouvoir connaître l'adresse de ceux-ci en France.

Quand ils purent enfin écrire à quelqu'un qui l'avait bien connu, les mots étaient plus forts :

Pourriez-vous nous dire si notre pauvre Richard s'est bien vu mourir et s'il n'a pas fait de recommandations à ses derniers moments

Son ami Clément était le seul à pouvoir en parler et il leur écrivit : ***Le pauvre Richard n'a pas eu trop à souffrir pour chercher sa mort, la veille de mourir il avait des étouffements mais sans souffrances. Le matin qu'il est mort il a bu le café à 6 heures du matin, puis à 7 heures il était décédé sans s'être vu mourir. Ce qui l'a perdu c'est le désespoir, toutes les fois que j'allais le voir il me disait bien qu'il était dans un drôle de situation, que s'il restait longtemps dans cette infirmerie qu'il ne savait pas ce qu'il deviendrait.***

La question suivante pourrait sembler plus matérielle mais il faut la comprendre sur le plan sentimental :

4e Savez vous par qui ont été recueillis les menus objets qu'il pouvait avoir en sa possession et ce qu'ils sont devenus car nous n'avons absolument rien reçu de son avoir jusqu'à présent.

C'est là qu'il y avait eu le plus de réponses mais, malgré celles-là on ne sait pas si les biens personnels du pauvre Richard sont arrivés jusqu' à son foyer sannatois.

-En réponse à la dernière partie de votre lettre je vous informe que d'après les Instructions Ministérielles les objets appartenant aux militaires décédés, s'ils ont pu être recueillis par l'Administration militaire sont envoyés au Ministère de la Guerre Bureau des successions, 1 rue Lacretelle à Paris 15^e Ar.

-Les objets composant la succession de ce militaire ont été adressés le 14 novembre 1918 à : Mr l'Officier d'état civil du secteur-Est, secteur 517B

- Ses papiers et effets personnels ont été envoyés à l'officier d'état civil secteur Est à Usküb le 14 novembre 1918 et de là seront envoyés au ministère à Paris, service des successions.

Clément l'ami fidèle répondit lui aussi, très simplement :

-Maintenant la question de son fourbi tel qu'argent, montre, et papiers je ne sais qui a bien pu recueillir ça. Maintenant je m'étonne beaucoup que vous n'ayez encore rien reçu car tous ses papiers auraient dû arriver comme son acte de décès, à présent il avait plus de 300 Fr d'argent sur lui, et puis dans les 460 Fr sur ses livrets de pécule, car on se faisait voir tout ce que l'on possédait l'un et l'autre. Pour mieux dire, on ne se cachait rien, car on se trouvait ensemble depuis le début de l'Orient, et puis l'on s'accordait mieux que deux frères, on mangeait tous les colis ensemble.

Les questions suivantes concernaient plus le terrain, elles n'avaient été posées qu'à Clément :

5^e Etiez vous avec lui à la bataille de la Tomorica lorsque sa montre fut écrasée dans sa poche par une balle, n'avait-il pas été proposé pour une citation.

6^e Comment étiez-vous ravitaillés dans vos dernières marches et en arrivant à Kabalavci.

Les réponses :

-Je me trouvais à la bataille de la Tomorica avec lui. Dans la même section, même escouade, et puis dans le même poste ce jour là, aussi ça a bien été un peu dur pour nous, on a souffert de la soif, on avait été cité tous les deux.

-La question du ravitaillement dans nos dernières étapes avant Kabalavci, vous savez la nourriture bien médiocre, et puis la fatigue qui nous attrapait, le pays est très accidenté. On marchait de 2 et 3 heures pour franchir une montagne,

on était en sueur, et puis en arrivant au sommet, l'air nous passait, on prenait froid et ce n'est pas ce qui nous a amélioré notre tempérament.

Le père aurait voulu savoir avec qui son fils était enterré : *Si ce n'était abuser de votre bonté, je vous serais très obligé Mr le chef si vous vouliez me donner des adresses de soldats français qui sont couchés là-bas à Kabalavci, aux côtés de mon regretté fils. Peut être trouverions nous parmi les parents de ceux-ci quelqu'un qui comme nous, quand cela deviendra possible voudrait se rendre en ces lieux pour honorer la mémoire de ces héros obscurs morts pour la France, et s'il y a possibilité de faire ramener leurs pauvres restes auprès de ceux qui le pleureront toujours.*

En ce qui concerne la restitution du corps de Richard Aubert, la procédure a été très longue mais il est enfin revenu en France, à Sannat, sa terre natale. Il a fallu 3 ans avant que ce souhait soit exaucé, mais il faut dire que la loi n'était pas très claire à ce sujet et que souvent on se reposait sur des difficultés d'ordre moral, sanitaire ou matériel. Les débats furent longs et difficiles ; des associations se créèrent pour aider les familles, soutenues aussi dans leurs requêtes par des députés, des magistrats municipaux, des conseillers départementaux et généraux.

Art. 106. — Les veuves, ascendants ou descendants des militaires ou marins morts pour la France ont droit à la restitution et au transfert aux frais de l'Etat des corps desdits militaires ou marins.

Un décret, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur et du ministre des pensions, déterminera dans quelles conditions les transferts des corps seront effectués à partir du 1^{er} décembre 1920.

Et enfin, la loi du 31 juillet 1920 autorisa la restitution des corps aux familles. Entre 250 000 et 300 000 cercueils furent ramenés, dont 5 704 de l'armée d'Orient. Les autres ? Souvent, les familles préféraient que leur soldat repose avec ses

camarades. Dans ce cas, il était inhumé dans la nécropole nationale la plus proche. L'Etat prenait à sa charge le retour des dépouilles et organisait leur rapatriement. Cette disposition s'appliquait également aux prisonniers décédés en Allemagne. Les Préfets recevaient les formulaires de demande à transmettre aux mairies qui devaient alors les mettre à la disposition des familles. Un service spécial fut créé, celui de la Restitution des Corps (SRC), dont le rôle était de diriger et de contrôler les opérations. Les restitutions des corps des militaires français morts en Orient débutèrent plus tôt que prévu, et les premiers convois arrivèrent à Marseille (gare régulatrice pour les corps de l'armée d'Orient) dès 1922. Des trains spéciaux les transportaient alors vers les gares départementales, où une cérémonie était organisée pour leur rendre collectivement les honneurs militaires.

En novembre 1920, le Maire de Sannat ainsi que la famille reçurent un courrier leur indiquant que le 10 août 1920, le corps de Richard avait été transféré au cimetière militaire français de Monastir en Serbie (aujourd'hui Bitola).



Puis un courrier daté du 1^{er} juin 1922 les informa

Nous avons l'honneur de vous informer que le corps de votre regretté fils est parti de Salonique où il était inhumé à destination de la France le 22 mai écoulé, sur le bateau « Rollon ». Vous allez donc avoir sous peu la légitime satisfaction de recevoir les restes sacrés de votre cher enfant si

longtemps attendu. D'autre part, nous tenons à vous rassurer sur les conditions dans lesquelles se sont effectuées l'exhumation et l'embarquement.

La dernière lettre en notre possession indique :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le corps de M Aubert Richard Joseph du 260^e Rég^t Infanterie Mort pour la France en Orient, et dont vous avez demandé le rapatriement aux frais de l'Etat vient d'arriver à Marseille. Le cercueil va être incessamment dirigé sur la gare de dernière destination. Vous serez prévenu de son arrivée par M le Maire de votre commune.

De sa tombe à Monastir... à son caveau de Sannat :



En France, le droit à une tombe individuelle et identifiée a été notifié dans la loi du 29 décembre 1915 pour ces vaillants soldats. 100 ans plus tard les nécropoles et les cimetières militaires témoignent du respect que chacun de nous doit et donne à ses **Morts pour la France.**